

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 01 JUILLET 2021

Présents : : J.F. LE GALL, S. RUBEUS, N. GRELLEPOIX, P. LE BALCH, P. LE GALL, L. LE GUEN, G. LAGADEC, A. LE FOLL, D. LE GUEN, M. DUEDAL, C. CHAVANON, F. PICHOURON, B. LE GUYADER

Absentes : Y. LE CREFF procuration pour N. GRELLEPOIX et S. LOZACH procuration pour A. LE FOLL

- Secrétaire de séance : P. LE BALCH

Convention avec le département pour les travaux d'aménagement du bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec le département pour les travaux d'aménagement du Bourg concernant la RD 11 et tout acte à intervenir dans le cadre de cette convention.

- Avenant 1 Tranche 2: Travaux d'aménagement du Bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre auprès de l'architecte Roch de Crevoisier pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du Bourg pour un montant de 21 216.00€ TTC.

- Devis relevé topographique

➤

Le Maire présente au CM le devis du relevé topographique de l'entreprise Quarta pour la deuxième tranche des travaux du bourg. Celui-ci s'élève à 600.00€ HT soit 720.00€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'état de dépenses fourni par la trésorerie pour une admission en non-valeur, ces dépenses n'ayant pas pu être recouvrées, pour un montant de 1000.00€ correspondant à un titre impayé au compte 7478.

➤

➤ **Acquisition de matériel informatique**

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le devis de la société ILIANE pour l'achat de matériel informatique pour la mairie pour un montant de 1794.00€ HT soit 2152.80€ TTC.

➤ **Frais de géomètre pour acquisition de terrain**

Lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 une délibération avait été validée concernant un échange de parcelle avec Monsieur JACQUART. Le paiement des frais de notaire par la commune avait été acté mais pas les frais de bornage, il convient donc de régulariser cette situation. Les frais de bornage sont de 294.00€ TTC auprès du cabinet RENOVOT de Carhaix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à régulariser cette dépense auprès du cabinet RENOVOT.

➤ **Questions diverses**

• **Devis maçonnerie clocher**

Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LE BOULZEC pour des travaux de maçonnerie dans la chambre de l'horloge, l'escalier et la terrasse supérieure pour un montant de 3359.00€ HT soit 4030.80€ TTC.

Ces travaux pourront être subventionnés à hauteur de 50% par la DRAC et un dossier sera également déposé auprès de la Région.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ce devis et à demander la subvention auprès de la DRAC et de la Région.

• **Travaux d'aménagement de bibliothèque**

Le maire présente au conseil les devis concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la future bibliothèque :

Entreprise	Mission	Prix HT	Prix TTC
Cabinet Paturel	Diagnostic amiante et plomb	1524.28€	1829.50€
Bureau Veritas	Contrôle technique accessibilité/solidité (à effectuer dans le cadre de l'ouverture d'un ERP)	1440.00€	1728.00€
AGC Coordination	Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (obligatoire quand il y a plus d'une entreprise sur le chantier)	1225.00€	1470.00€

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les devis ainsi que les conventions s'y afférant.

• **Travaux cimetière**

A l'occasion des travaux de pose du columbarium au cimetière des cavurnes ont également été achetées auprès du groupe PERIN afin d'anticiper les futures demandes, ainsi que les réhausses pour les radars automobiles.

Le Conseil municipal à 6 voix CONTRE et 9 voix POUR valide cette dépense qui s'élève à 768.40€ HT soit 922.08€ TTC.

Les élus de l'opposition déplorent le manque d'information concernant l'achat de ces cavurnes.

- **Missions argent de poche**

S. RUBEUS Informe le Conseil Municipal qu'il y a 18 inscrits pour l'opération mission argent de poche et fait le résumé de la réunion qui s'est tenue le samedi 26 juin.

- **Vente Hangar communal des 4 Vents**

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à vendre le hangar communal à l'euro symbolique à Monsieur LE CAM Alain.

Les deux autres bâtiments seront détruits par la commune et les pierres de maçonnerie conservées.

- **Sable du cimetière**

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à donner du sable du cimetière aux agriculteurs ou particuliers pour l'entretien de chemins de randonnée ou chemins d'exploitation.

A. LE FOLL demande à ce que la propreté du site soit maintenue.
Les personnes intéressées devront se manifester en mairie.

- **Fibre optique**

70% du tirage est effectué avec une meilleure desserte pour le Nord de la commune.
Des problèmes de calculs de charge ont été relevés.

- **Abri bus**

Demande de la commune d'un abri bus au niveau de l'ancienne gendarmerie afin que les enfants n'aient pas à traverser la route le soir. La demande est en cours.

- S. RUBEUS informe le CM de la baisse de la DGF.
- S. RUBEUS informe le CM de la disparition des fonds de concours de la part de la communauté d'agglomération. Ces derniers vont être remplacés par une dotation de solidarité communale qui sera une recette de fonctionnement.
- A. LE FOLL demande le renouvellement des urnes ou à défaut leur réparation avant les prochaines élections.
- A. LE FOLL demande une nouvelle table de pique-nique au Bd du 19 mars ainsi que quelques bancs dans le Bourg.

- D. LE GUEN demande s'il serait possible de transférer les CE2 à Plougras afin de maintenir l'école. F. PICHOURON répond qu'il s'agit d'une décision de l'éducation nationale.

Le Maire,
Jean-François LE GALL